

## Projet d'aménagement de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain entre la côte de Sillery et la côte Gilmour à Québec par la Commission de la capitale nationale du Québec

Dossier : 6211-23-022

### Compte rendu de la période d'information et de consultation du dossier par le public du 21 mars au 6 mai 2013

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le projet d'aménagement de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain entre la côte de Sillery et la côte Gilmour à Québec a pris fin le 6 mai 2013. Conformément au mandat qui lui a été confié le 7 mars 2013 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 21 mars au 6 mai 2013, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

---

---

## Le projet

### Justification et description

La Commission de la capitale nationale du Québec souhaite procéder à l'aménagement de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain entre le parc de la Jetée (côte de Sillery) et la côte Gilmour à Québec sur une distance de 2,5 km. Ce projet serait réalisé sur des terres appartenant en majorité à la Commission de la capitale nationale du Québec. Les autres propriétaires sont l'Autorité portuaire de Québec, le ministère des Transports du Québec, la Ville de Québec et le Canadien National. Des ententes ont été conclues avec ces propriétaires pour la réalisation de ce projet.

Le projet, qui consiste à aménager un nouvel accès public au fleuve, nécessiterait notamment :

- le déplacement de la voie ferrée du CN en bordure de la falaise ;
- le démantèlement du tunnel ferroviaire existant et son remplacement par un passage à niveau sécuritaire ;
- la démolition du viaduc et du mur de soutènement sur le boulevard Champlain ;
- la construction d'un tunnel sous la nouvelle voie ferrée pour le passage du sentier piétonnier et de la piste cyclable ;
- l'aménagement d'une piste multifonctionnelle et d'un sentier piétonnier sur une distance de 2 km ;
- le déplacement du boulevard Champlain vers le nord entre la côte de Sillery et le viaduc à démolir et vers le sud entre le viaduc à démolir et l'entrée ouest de la marina ;
- des travaux de décontamination des sols ;
- la reconstruction à neuf des réseaux d'aqueduc et d'égout pluvial entre la côte de Sillery et l'entrée ouest de la marina ;
- la réfection et la reconstruction du revêtement de pierres sur la rive entre la côte de Sillery et le Yacht Club de Québec sur une longueur de 1 260 m ;
- la réfection du brise-lames ouest du Yacht Club de Québec ;
- l'aménagement d'une promenade sur le quai Frontenac ;
- l'aménagement des rives, d'une plage et du marais de l'anse Saint-Michel ;
- l'aménagement d'un plan d'eau, d'un miroir d'eau et de jeu de fontaines ;
- l'aménagement d'une aire de services et d'un escalier donnant accès à la plage ;
- l'aménagement d'une rampe de mise à l'eau pour les kayakistes et les adeptes du nautisme ;
- l'aménagement d'une promenade constituée de plusieurs segments de trottoirs de bois surplombant l'anse Saint-Michel ;
- l'aménagement d'aires de jeu et d'autres commodités ;
- l'aménagement d'un stationnement de 350 cases au pied de la côte de Sillery sur des anciens terrains municipaux, d'un stationnement de 250 cases dans le secteur du Yacht Club de Québec et l'introduction de bandes de stationnement en parallèle le long du boulevard Champlain ;
- l'installation de mobilier urbain sur l'ensemble du projet ;
- la réalisation de travaux d'aménagement paysager.

Le coût du projet est estimé à environ 80 M\$ et les travaux se dérouleraient sur une période de trois ans entre 2013 et 2015.

(Extrait du communiqué émis le 21 mars 2013)

## Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent d'informations colligées lors de la séance d'information. Ces préoccupations sont les suivantes :

### **le projet :**

- les coûts du projet ;
- les consultations publiques réalisées au préalable ;
- les raisons de l'assujettissement du projet à la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement ;
- la demande d'audience publique et la notion de frivolité ;
- la tenue ou non d'autres consultations publiques par la Commission de la capitale nationale pour cette phase des travaux ;
- la possibilité de pouvoir consulter en ligne la présentation visuelle du projet diffusée par le promoteur au cours de la séance d'information ;

### **la circulation sur le boulevard Champlain :**

- la nécessité de réduire la limite de vitesse à 50 km/h sur le boulevard Champlain dans la zone à l'étude et tout le long du tracé prévu par le projet ;
- la possibilité de limiter le boulevard Champlain à une voie de circulation de chaque côté pour permettre la réduction de la vitesse ;
- la gestion de la circulation sur le boulevard Champlain pendant les travaux ;
- la démolition du viaduc et du mur de soutènement sur le boulevard Champlain ;
- le déplacement du boulevard Champlain ;
- la stabilisation de la falaise pour augmenter la sécurité des usagers du boulevard Champlain ;
- le déplacement de la voie ferrée du CN en bordure de la falaise ;
- l'emplacement prévu de la voie ferrée et sa distance par rapport à la falaise ;
- le démantèlement du tunnel ferroviaire existant et son remplacement par un passage à niveau sécuritaire ;

- la fréquence de passage des trains et le nombre de wagons qui circulent par semaine dans la zone du projet ;
- la construction du tunnel sous la nouvelle voie ferrée pour le passage du sentier piétonnier et de la piste cyclable ;
- la signalisation et la sécurité des traverses piétonnières ;
- l'aménagement d'intersections plus sécuritaires pour les différents types d'utilisateurs ;

#### **le stationnement et le transport en commun :**

- l'aménagement d'un stationnement de 350 places au pied de la côte de Sillery et d'un stationnement de 250 places dans le secteur du Yacht Club de Québec ;
- le nombre jugé trop élevé d'espaces de stationnement au pied de la côte de Sillery ;
- l'alternative aux espaces de stationnement prévus au nord de la marina ;
- la maximisation du nombre d'espaces de stationnement ;
- l'introduction de bandes de stationnement en parallèle le long du boulevard Champlain ;
- la possibilité d'utiliser un réseau de transport collectif desservant la zone à l'étude pour un accès au site autant l'hiver que l'été ;
- la connexion avec la haute-ville pour le transport en commun ;
- l'emplacement prévu d'un accès au site pour le transport en commun ;
- la possibilité d'accéder au site par navette fluviale ;

#### **l'encroûtement des berges :**

- la meilleure période de l'année pour effectuer les travaux d'encroûtement proposés ;
- la prise en compte d'autres projets de réfection sur le boulevard Champlain notamment l'échancier des travaux de la phase 2 du même projet ;
- la réfection du revêtement de pierres sur la rive entre la côte de Sillery et le Yacht Club de Québec ;
- la réfection du brise-lames ouest du Yacht Club de Québec ;
- la prise en considération de l'impact du mouvement des marées et la position de la ligne des hautes eaux sur les aménagements projetés ;

#### **les aménagements proposés :**

- les raisons motivant le choix de la signalisation et du marquage au sol tout au long du tracé de la piste multifonctionnelle et son coût ;
- la configuration prévue des pistes multifonctionnelles pour les cyclistes ;

- la possibilité de créer une voie séparée dans l'éventualité de la réalisation d'une phase ultérieure à l'est du projet à l'étude ;
- l'aménagement d'aires pour les vélos de type BIXI ;
- la possibilité d'aménager une remontée mécanique pour la transition des vélos et autres équipements sportifs via la falaise ou la côte de Sillery ;
- la possibilité d'améliorer l'aspect visuel de l'aménagement urbain tout au long du tracé et de le rendre plus esthétique ;
- la nécessité d'une plus grande mise en valeur des espaces verts plutôt que des espaces voués au stationnement ;
- la conservation des milieux boisés existants et du milieu naturel paysagé sur l'ensemble du site du projet ;
- l'artificialisation de la rive avec la construction du bassin et du miroir d'eau ;
- la proportion de la superficie gazonnée par rapport à la superficie bétonnée ;
- le choix de l'emplacement pour le bassin et le miroir d'eau ;
- l'aménagement d'une promenade sur le quai Frontenac ;
- l'installation de mobilier urbain sur l'ensemble du projet ;
- l'échéancier prévu par le promoteur pour la réalisation de la section famille du projet ;

#### **l'accès au fleuve et le nautisme :**

- l'aménagement d'accès au fleuve pour des activités nautiques telles que la planche à voile, le kayak et l'utilisation d'embarcations avec et sans moteur ;
- la possibilité d'aménager une rampe de mise à l'eau pour permettre et faciliter l'accès au fleuve pour les équipements nautiques ;
- la nécessité de tenir une consultation préalable auprès des citoyens pour déterminer des accès au fleuve dans le plan d'aménagement ;
- la possibilité de concevoir les aménagements afin de permettre la pratique du plus grand nombre d'activités nautiques possibles ;
- la proportion des activités liées à l'eau sur l'ensemble des autres activités du projet ;
- les lieux possibles d'accès à la baignade ;
- la capacité d'accostage pour les embarcations sur le quai Frontenac ;
- la présence d'anneaux d'amarrage sur les quais existants pour l'accostage des embarcations nautiques ;
- l'aménagement des rives, d'une plage et du marais de l'anse Saint-Michel ;
- l'aménagement d'un escalier donnant accès à la plage ;

### les autres préoccupations :

- le coût du bassin de rétention des eaux par rapport au coût total du projet évalué à 80 M\$ ;
- l'espace utilisé sur le terrain pour la réalisation du projet ;
- les travaux de décontamination des sols ;
- la possibilité que l'ensemble des installations puissent être accessibles tout au long de l'année ;
- la nécessité de produire un inventaire ornithologique de l'ensemble des espèces sur le territoire du projet ;
- le souci d'un impact visuel positif de la promenade vue du fleuve.

## Les activités d'information et de communication

### Le centre de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans le centre de consultation suivant :

Centre	Adresse
Bibliothèque Charles-H.-Blais	1445, avenue Maguire, à Québec

### Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés sur le site Web du BAPE.

### La parution des avis publics par le promoteur

Dates	Quotidiens	Hebdos régionaux
29 mars 2013		L'Appel
2 avril 2013	Le Soleil	
2 avril 2013	La Presse	
19 avril 2013		L'Appel

## Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates et événements	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
21 mars 2013 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques de la région de Québec	248	Site du BAPE
9 avril 2013 Rappel de la séance d'information aux médias	Médias écrits et électroniques de la région de Québec	Sans objet	Sans objet

## La séance d'information

<b>Date</b>	9 avril 2013
<b>Lieu</b>	Salle Dina-Bélanger, Collège Jésus-Marie de Sillery
<b>BAPE : Animation</b>	Luc Nolet
<b>Accueil et prise de notes</b>	Alexandre Corcoran-Tardif
<b>Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs</b>	Isabelle Auger, chargée de projet
<b>Promoteur</b>	Philippe Plante, chargé de projet Commission de la capitale nationale du Québec
<b>Assistance</b>	60
<b>Durée</b>	3 h 30

## Les relations de presse

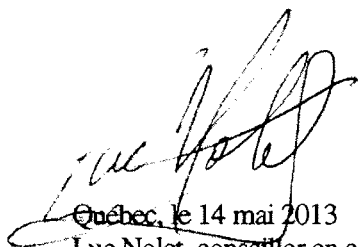
Une journaliste et un cameraman de la télévision de Radio-Canada se sont présentés lors de la soirée d'information pour réaliser des entrevues avec des participants et le promoteur. Une entrevue avec le représentant du BAPE pour annoncer la tenue de la soirée d'information a également été réalisée avec un journaliste de TVA.

## La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information et de consultation du dossier par le public. Radio-Canada a publié un compte rendu de la soirée d'information sur son site web, au téléjournal et les émissions de radio *Première heure* et *Radio-Canada cet après-midi* ont également annoncé la soirée d'information et fait un compte rendu de cette soirée.

## Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation concernant le projet, il est apparu qu'aucune communauté autochtone n'était concernée par les activités du projet. Une discussion avec le chargé de projet au ministère du Développement durable de l'Environnement, de la Faune et des Parcs a permis d'en arriver à la même conclusion.



Québec, le 14 mai 2013

Luc Nolet, conseiller en communication, chargé du dossier

En collaboration avec Alexandre Corcoran-Tardif, conseiller en communication